

REGLEMENT INTERIEUR DU GOUVIEUX BASKET OISE
2018-2019

- Le coût de la licence FFBB et de l'assurance est fixé chaque année par le comité de l'Oise de Basket-ball selon les catégories d'âges.
S'ajoute à ce tarif, la cotisation club décidé par le GBO. Elle est dégressive à compter du troisième licencié de la même famille :
 - 35 € pour la 3ème licence
 - 55 € pour la 4ème et 5ème .
- **Chaque amende** infligée au club pour des **fautes techniques ou disqualifiantes** sera à **la charge du joueur** responsable.
- Les joueurs doivent être équipés de chaussures de sport à usage uniquement intérieur.
- **Les parents devront assurer**, par saison **un minimum de 2 déplacements** (transport des jeunes) lors des déplacements.
- Les licenciés doivent respecter les installations sportives mises à leur disposition.
- Les adhérents se doivent de participer aux activités sportives et animations durant la saison.

Le non respect de ce présent règlement intérieur pourra entraîner des sanctions sportives.

Le Bureau



Signature du licencié

Signature du représentant légal
Pour les mineurs